

**VIS A TETE FRAISEE
A SIX LOBES INTERNES, BOUT CONIQUE
SYMBOLE FX**

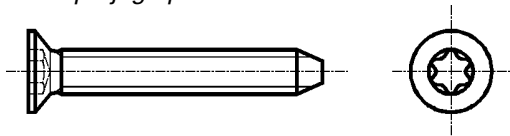
Page 1/5

Cette norme REMPLACE la norme C130416**AVANT-PROPOS**

Ce document est en concordance technique avec la norme française NF E 25-107 (Juin 1983), à l'exception de l'extrémité des vis.

Il est en conformité technique avec la norme RENAULT 07-04-500 et ne doit pas être modifié sans une consultation préalable de RENAULT. Il est conforme à l'accord intervenu entre les Services Normalisation de PEUGEOT S.A. et de RENAULT en Juin 1992.

Nota : La conformité de ce document ne préjuge pas de la conformité des documents auxquels il se réfère.

**1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION**

La présente norme spécifie les caractéristiques des vis métriques ISO, à tête fraisée, à bout pilote conique, de diamètre nominal 4 à 8 mm inclus, réalisées en classe de produit A.

2.CONSIGNES D'UTILISATION**RECOMMANDATION D'EMPLOI**

Les vis de la présente norme sont à utiliser lorsque la tête de vis doit être totalement encastrée.

Ces vis sont à utiliser sans interposition de rondelle sous la tête de vis.

Les vis à tête fraisée bombée (FBX), norme C13 0502, doivent être utilisées en priorité.

Les vis à bout pilote cylindrique et à bout plat doivent être d'usages particuliers.

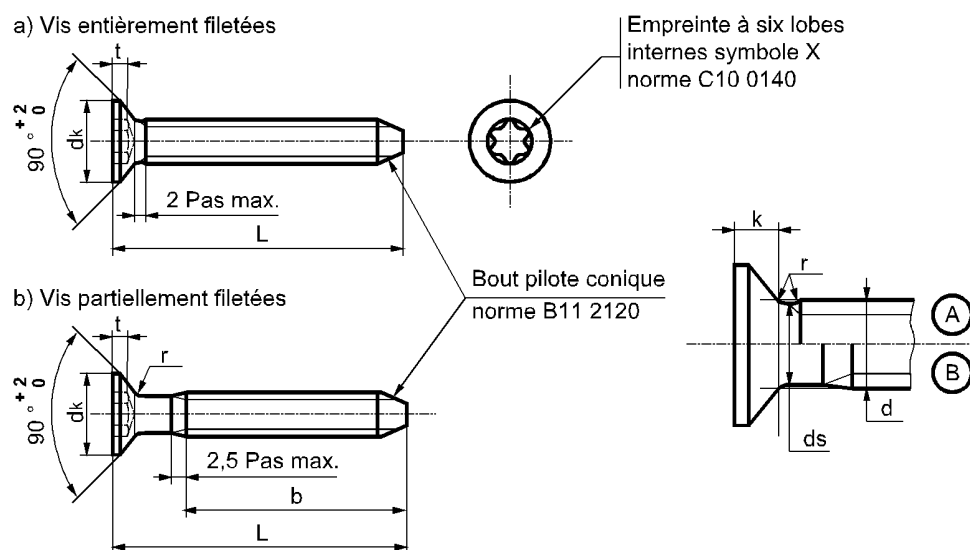
CHOIX DES VIS

Les vis dont les numéros figurent dans le tableau du § Numéros prioritaires sont à adopter sauf impossibilité technique. Si l'adoption d'une autre classe de qualité, d'un autre revêtement ou d'autres dimensions est indispensable, s'adresser au Correspondant de la Normalisation pour obtenir le numéro de la pièce.

ENCOMBREMENT POUR OUTILS DE SERRAGE

Se reporter à la norme B11 1200.

3.DIMENSIONS DES VIS



d			M4	M5	M6	M8
dk (1)		max.	8,4	9,3	11,3	15,8
		min.	8	8,9	10,9	15,4
k (1)		max.	2,70	2,70	3,3	4,65
ds (1)		max.	4,0	5,0	6,0	8,0
		min.	3,3	4,2	5,4	6,8
r		max.	1	1,3	1,5	2
Empreinte	X	N°	20		30	40
Pénétration jauge	t	max.	1,15	1,70	2,00	2,70
		min.	1,00	1,40	1,65	2,30
b		min.	20	25	30	40
Longueurs (js 15)						
L nom.	L min.	L max.				
8	7,7	8,3	(2)	(2)	(4)	(4)
10	9,7	10,3	(2)	(2)	(2)	
12	11,6	12,4	(2)	(2)	(2)	(2)
16	15,6	16,4	(2)	(2)	(2)	(2)
20	19,5	20,5	(2)	(2)	(2)	(2)
25	24,5	25,5	(2)	(2)	(2)	(2)
30	29,5	30,5	(2)	(2)	(2)	(2)
35	34,5	35,5	(2)	(2)	(2)	(2)
40	39,5	40,5	(2)	(2)	(2)	(2)
45	44,5	45,5	(4)	(2)	(2)	(2)
50	49,5	50,5		(2)	(2)	(2)
55	54,4	55,6	(4)	(4)	(2)	(2)
60	59,4	60,6		(2)	(2)	(2)
65	65,4	65,6		(4)	(3)	(3)
70	69,4	70,6		(3)	(3)	(3)
80	79,4	80,6		(3)	(3)	(3)

Nota : (1) Valeurs contrôlées suivant norme C10 0300.

(2) Longueurs normalisées, et filetées jusqu'à sous tête à une distance maximale de 2 pas.

(3) Longueurs normalisées, et pouvant être filetées partiellement.

$b = 5d (+d / -0)$ pour $d \geq 8$.

(4) Longueurs non normalisées.